

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 25 mars 2015

Délibération n° 2015 - 25/03/2015 - 23

Attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 19 voix pour (unanimité) :

la réaffectation d'une concession de logement par nécessité absolue de service au bâtiment Droit-Lettres.

Dijon, le 26 mars 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement